## L'HISTOIRE DE LA COLONIE FRÂNÇAISE EN CANADA.

## PREMIÈRE PARTIE.

## CHAPITRE II.

TENTATIVES INFRUCTUEUSES POUR ÉTABLIR DES COLONIES ET PORTER

LA FOI DANS L'ACADIE.

J.

De Monts succède à de Chaste, et veut établir une Colonie dans l'Acadic.

Dans le voyage que de Monts avait fait en Canada avec Chauvin, il avait eu occasion de reconnaître, que le monopole des pelleteries pouvait enrichir en peu de temps, celui qui jouirait de ce privilége; et, après la mort du commandeur de Chaste, il résolut d'en faire la demande au roi. Le pays de Tadoussac lui ayant paru peu avantageux et le climat trop rude, il désira de pénétrer dans le fleuve Saint-Laurent, ou même de s'établir plus au midi, dans le pays appelé la Norymbègue, connu depuis sous le nom de Cadie ou d'Acadie, dont le climat était plus agréable et plus Il offrit donc à Henri IV de faire un établissement solide dans ce pays, sans que ce prince y contribuât en rien de ses coffres, et demanda, en dédommagement de ses dépenses, le droit d'y concéder des terres, surtout le privilége du monopole des pelleteries pendant dix ans. De Monts, gentilhomme de la chambre du roi, était gouverneur de Pons pour le parti protestant, et Henri IV, qui avait quelque considération pour lui, agréa sa demande et lui fit expédier des lettres de commission telles que l'autre le désirait. Il lui donna donc, à lui et à ses associés, exclusivement à tous autres, le commerce des pelleteries pendant dix années, dans l'Acadie et le Canada, avec pouvoir d'y conquérir et d'y distribuer des terres, de donner des charges et de faire la guerre et la paix. Enfin il lui accorda une diminution des droits d'entrée en France, sur les marchandises que lui et ses associés apporteraient de ces pays.